

rien est déjà trop long. Si monsieur le directeur du *Journal* me le permet, je dirai encore quelques mots sur ce sujet.

Retenez bien ce mot d'un cultivateur tel que je souhaite que vous soyez tous : "Ma cave à fumier, ce sont mes armes."

JULES N. PAQUET.

**LA MOUCHE DES CORNES.**  
(*Haematobia serrata*.)

Les cultivateurs s'alarment au sujet d'une petite mouche noire, d'environ le tiers de la grosseur des mouches ordinaires de maison, qui vient de faire son apparition sur les bestiaux dans les champs et les fatigue beaucoup par ses morsures irritantes.

Pendant qu'ils se reposent, ces mouches se groupent en grand nombre sur la base des cornes, de manière à former un anneau plus ou moins complet et c'est ce qui leur a fait donner le nom de *mouches des cornes*. C'est là le nouveau fléau dont on s'est préoccupé beaucoup aux États-Unis depuis trois ans. Il a été importé d'Europe en même temps que du bétail, en 1886, et fut d'abord signalé en Pensylvanie. De là il s'est répandu graduellement dans toutes les directions et il s'est rendu au Canada.

On a prétendu que les œufs sont pondus sur les cornes et que les larves aussitôt formées s'introduisent dans la corne et de là dans la tête, ou bien que les œufs sont déposés dans des trous que les insectes auraient creusés dans la peau, et que les larves s'introduisent de là dans les chairs. On a dit de plus que plusieurs animaux ont été tués du coup. Les cultivateurs apprendront sans doute avec satisfaction qu'aucune de ces prétentions n'est exacte. On connaît maintenant à fond l'histoire de l'insecte dans ses diverses phases, et l'on sait que les œufs et les larves ne se développent point sur le bétail, mais qu'ils éclosent d'abord sur les fumiers frais dans les champs. Cette mouche, comme tant d'autres, traverse quatre phases bien distinctes dans sa vie : 1. L'œuf, qui est très petit et d'une couleur brune foncée, est pondu par la mouche femelle sur la surface du fumier tout frais ; 2. La larve qui éclot après moins de 24 heures depuis la ponte, s'enfonce aussitôt dans le fumier frais et vit de sa partie liquide. Elle grossit rapidement et est à sa grosseur après 5 ou 6 jours. Elle est alors blanchâtre et longue d'environ  $\frac{3}{8}$  de pouce. C'est alors qu'elle s'enfonce à une petite distance dans le sol et atteint sa 3<sup>me</sup> phase, la chrysalide. Celle-ci est brune, de forme ovale, d'environ  $\frac{1}{2}$  de pouce. Après 5 ou 6 jours l'insecte atteint sa forme parfaite de petite mouche noire, aux yeux rouges, ayant une langue pointue qui s'avance en dessous de la tête. C'est là l'instrument de torture qui tourmente le bétail. Il y a plusieurs générations dans une même saison et la dernière hiverne dans la terre, sous la forme de chrysalide. Les premières mouches apparaissent en mai, elles augmentent rapidement en nombre et tourmentent le bétail pendant toute la saison. Bien qu'elles n'aient pas fait mourir le bétail, paraît-il, elles le fatiguent tellement par leurs morsures que les animaux maigrissent beaucoup, diminuent de lait tant en quantité qu'en qualité du tiers et même de moitié. C'est là une très grande perte pour les cultivateurs qui négligent les remèdes que nous allons indiquer.

**REMÈDES.**

Ceux-ci sont de deux espèces : 1. Les remèdes préventifs qui empêchent les morsures de la mouche. 2. Les re-

mèdes actifs qui détruisent l'insecte dans ses diverses phases. Les premiers consistent dans des applications qui repoussent l'insecte et l'empêchent de mordre. Pour cela n'importe quel graissage suffira ; les huiles communes, les graisses d'essieux, le suif, une émulsion d'huile de charbon. Et étant

plus sa nourriture et doit nécessairement périr.

Le plus court, à notre avis, est d'épandre le fumier frais.

Un jeune garçon le fera facilement. Il suffira de répéter cet ouvrage deux fois par semaine, s'il est bien fait.

JAMES FLETCHER.

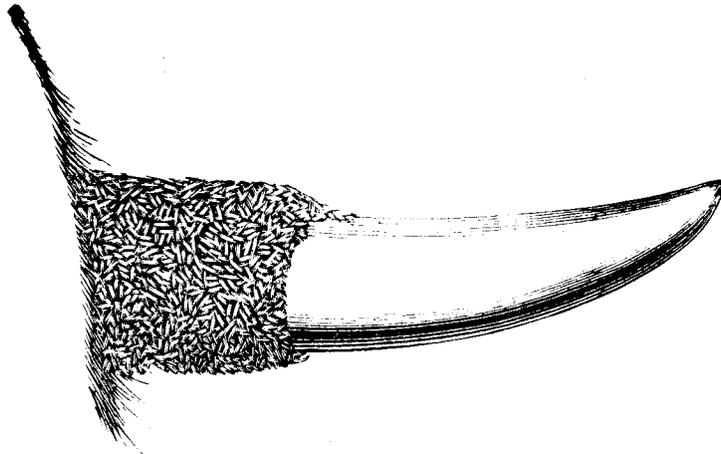


Fig. 1.—Corne de vache attaquée par une multitude de mouches. (Figure réduite.)

appliqués aux endroits que fréquentent les mouches, ils les repoussent pour 3 ou 4 jours et après 3 ou 4 applications l'effet du remède sera encore plus durable. Si l'on ajoute un peu d'acide carbolique ou d'huile de goudron à la graisse, l'effet en sera plus actif et de plus servira à guérir plus promptement des morsures antérieures. Il suffira d'ajouter à un gallon d'huile deux onces d'acide carbolique.

Un excellent remède, facile à appliquer, est l'émulsion de kérosène. Celle-ci s'obtient en mélangeant avec force pendant cinq minutes, au moyen d'une petite pompe ou d'une seringue, deux parties d'huile de charbon avec une partie de savonnage, qu'il faudra additionner de 9 fois la quantité d'eau. Le plus facile sera de répandre le mélange sur le bétail au moyen d'un pulvérisateur.

Les remèdes actifs les plus efficaces sont ceux qui tendent à détruire les œufs et les larves dans le fumier. On

**VŒUX ET RÉOLUTIONS**

ADOPTÉS PAR LE

PREMIER CONGRÈS DES CULTIVATEURS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

(Suite et fin, voir le No de février dernier.)

**VŒU No 26.—ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE D'HORTICULTURE ET D'ARBORICULTURE.**

Considérant qu'il est aujourd'hui démontré que la culture des produits des jardins et des vergers, offre aux cultivateurs de la province, un moyen facile de faire des profits considérables.

Et que le commerce d'exportation de ces produits a déjà été pour eux une source de gros bénéfices.

Emet le vœu qu'il est urgent que le gouvernement, pour faciliter la diffusion des connaissances pratiques dans

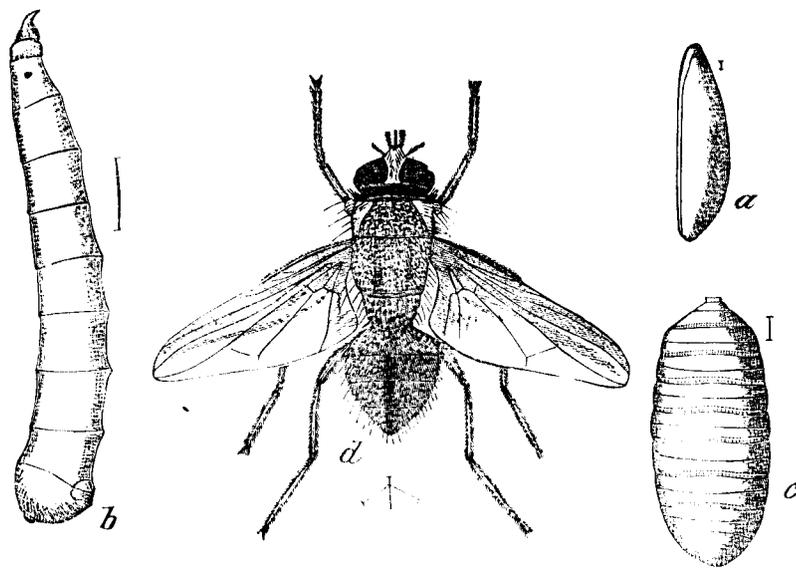


Fig. 2.—La mouche des cornes : a, œuf ; b, larve ; c, pulpe ou chrysalide ; d, mouche adulte. (Toutes ces figures sont agrandies.)

obtient ce résultat soit en répandant de la chaux, du plâtre ou des cendres sur les engrais frais, soit en étendant le fumier frais tous les deux jours, de manière à le dessécher au soleil et à détruire ainsi l'insecte en le privant de ce qui est indispensable à son existence.

Comme on l'a vu plus haut, la ponte se fait toujours sur du fumier tout frais et les larves se nourrissent de la partie liquide de ces fumiers. Or on les asséchant, ou en les répandant au plus tôt au soleil, l'insecte ne trouve

cette branche tout à fait spéciale de culture, prenne l'initiative de fonder une école d'horticulture et d'arboriculture.

Et recommande particulièrement d'inscrire au programme de cette école, outre les études qu'il comporte :

1. L'importation et l'acclimatation des variétés de légumes et de fruits étrangers, venant de pays rangés sous la même ligne isotherme que le nôtre.

2. L'étude et la mise en pratique du drainage et de l'irrigation au point de

vue de l'amélioration des cultures horticoles et même agricoles.

3. L'étude et la mise en pratique des moyens d'utilisation des fruits et légumes par la fabrication des conserves, vins, sirops, etc., tant au point de vue du marché local que des marchés étrangers.

**VŒU No 27.—MESURES À PRENDRE POUR EMPÊCHER LA DESTRUCTION DES JEUNES ARBRES, SPÉCIALEMENT DES JEUNES ÉPINETTES BLANCHES.**

Le Congrès des cultivateurs de la province de Québec, considérant qu'une des principales causes de l'appauvrissement de nos forêts est la destruction de tous les jeunes arbres dont la conservation est indispensable pour le maintien de la forêt,

Et que cette destruction a lieu par l'abattage d'une immense quantité de jeunes épinettes blanches de 4, 5 à 6 pouces pour l'alimentation des manufactures de pulpe aux États-Unis et ici et, que dans un avenir peu lointain ces jeunes plants auraient renouvelé nos forêts, en prenant, à leur tour, la place des arbres de bonne dimension qui servent maintenant à l'alimentation de nos moulins à scie.

Emet le vœu : 1. Que l'on en revienne, sans perte de temps, aux anciens règlements qui fixaient le minimum de diamètre des billots d'épinette qu'il était permis d'enlever sur les terres de la Couronne.

2. Que les nouveaux règlements permettant l'abattage des petites épinettes blanches pour les manufactures de pulpe soient abolis.

**VŒU No 28.—RÈGLEMENT POUR L'EXPORTATION DES BILLOTS AUX ÉTATS UNIS.**

...Considérant qu'outre les causes d'appauvrissement de nos forêts indiquées dans le vœu précédent, l'exportation des *billots bruts* aux États-Unis prive l'industrie canadienne de bénéfices légitimes en laissant enlever par nos voisins, pour être scié et manufacturé chez eux, le bois que nous pouvons scier et manufacturer en Canada ;

Que cette exportation des *billots bruts* aux États-Unis active en même temps l'émigration de nos jeunes gens en nous privant des moyens de leur fournir de l'ouvrage ici ;

Emet le vœu que le gouvernement de la Puissance réimpose le droit d'exportation sur les *billots bruts* et, qu'au renouvellement des licences, il mette, comme condition expresse, que le bois de commerce coupé sur les terres de la Couronne devra être débité et scié dans la province de Québec.

**VŒU No 29.—MÉDECINS-VÉTÉRINAIRES.**

MM. R. Ness, S. Fisher, Tylce, émettent le vœu suivant :

Considérant 1. Que les médecins-vétérinaires peuvent rendre des services précieux à la classe agricole comme médecins d'animaux, hygiénistes privés et publics, zootechniciens, etc. ; que la prospérité des cultivateurs d'un endroit peut donc être fortement influencée par le seul fait qu'il y a ou qu'il n'y a pas de vétérinaire instruit dans cet endroit.

Considérant 2. Que de plus, le médecin-vétérinaire peut-être l'un des missionnaires agricoles le plus utile en donnant des conférences sur différents sujets qui se rapportent à l'industrie animale.

Considérant 3. Que la province a